

**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Information sur l'existence d'un avis sans observation  
de l'autorité environnementale**

**OBJET** : Demande d'autorisation présentée par la société ENSUA en vue de l'exploitation d'un entrepôt couvert sur le territoire de la commune d'Ensuès-la-Redonne(13)

L'autorité environnementale compétente la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a accusé réception du présent dossier le 18 avril 2018.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, soit le 18 juin 2018, ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter, objet de l'enquête publique du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 en mairies d'Ensuès la Redonne, de Gignac-la-Nerthe, de Marignane et de Châteauneuf-les-Martigues inclus, donne lieu à un avis réputé sans observation de l'autorité environnementale.

Ce document est joint au dossier d'enquête publique et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture.

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté  
de la légalité et de  
l'environnement